

Les subsides

M. Breau: Monsieur le président, nous ne voyons pas d'objection à cette façon de procéder, mais il me semble que nous pourrions également en revenir à l'article 2 qui couvre toute la question des affectations de crédits. Je ne vois pas d'objection à la condition que nous n'empêchions pas les députés d'interroger les ministres sur un sujet quelconque. Que nous reportions les annexes A, B et C pour passer à l'annexe D ou que nous en revenions à l'article 2 qui a une portée très générale, je pense qu'il vaudrait mieux faire preuve de souplesse.

M. Knowles: Monsieur le président, l'intervention qui vient d'être faite a sans doute un certain mérite, mais la suggestion de Votre Honneur me paraît la meilleure. Si nous revenons à l'article 2, cela soulèvera également toute la question des douze douzièmes. Nous voulons parler de postes relatifs aux ministères. En fait, quand nous sommes passés à l'annexe A, j'ai pensé qu'il était entendu que nous discuterions de toutes les annexes. La présidence a tout à fait raison de maintenir que nos interventions doivent être pertinentes, mais si nous reportons les annexes A, B et C pour passer à l'étude de l'annexe D, il me semble alors que la porte sera grande ouverte.

M. Stevens: Monsieur le président, comme je l'ai déjà dit hier, nous préférons discuter seulement de questions pertinentes ayant rapport aux annexes A, B et C, mais si les députés préfèrent reporter ces trois annexes et passer directement à l'étude de l'annexe D, nous ne nous y opposons pas vraiment. Nous aimerions simplement poursuivre l'étude du bill.

Le président: Les députés doivent tenir compte du fait que l'étude de tout article sauf le premier se fait selon des règles très strictes. La raison d'être de ces dernières c'est d'éviter que nous nous retrouvions dans une situation difficile où nous aurions des amendements visant en même temps des articles ou des annexes différents. On semblerait disposé, comme je l'ai proposé, de reporter l'étude des annexes A, B et C et de passer à l'annexe D. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président: La Chambre passe maintenant à l'étude de l'annexe D. Lorsque nous avons interrompu nos travaux hier soir, c'était le député de Selkirk-Interlake qui avait la parole.

Sur l'annexe D.

M. Sargeant: Monsieur le président, j'étais en train de parler hier soir des malheurs qu'entraîneraient pour l'industrie de la pêche du Manitoba deux vilains petits poissons, soit l'alose à gésier et l'éperlan arc-en-ciel, si on acceptait le projet de dérivation Garrison tel que nous le présentent les planificateurs du Dakota du Nord. En revenant à mes propos d'hier soir, je suis frappé par le mystérieuse ressemblance que l'on peut constater entre la pollution de l'environnement et une pollution politique récente qui est aussi remontée des États-Unis vers le nord. D'une part, il y a une pollution de l'environnement qui par un erreur dans l'entreprise humaine, menace de se déplacer vers le nord et de causer des torts immenses à l'économie du Manitoba. Cette pollution de l'environnement prendrait la forme d'un accroissement très important de la quantité de produits chimiques dans l'eau, ce qui aurait des

[Le président.]

conséquences néfastes sur l'approvisionnement en eau des localités, sur l'agriculture et sur l'industrie de la préparation des aliments, entres autres. Cette pollution nous arriverait aussi sous la forme de deux poissons charognards voraces que j'ai déjà mentionnés.

La pollution politique qui arrive en même temps promet d'avoir des résultats aussi horribles pour le Canada. Cette pollution, cette nouvelle merveille du gouvernement, c'est la philosophie du néo-conservatisme. Ce polluant politique est né dans les eaux troubles américaines, comme les poissons charognards de la Garrison. Et comme ces poissons, le néo-conservatisme a émigré vers le nord en dévorant presque tout ce qu'il y a de bon dans notre pays. Je pourrais développer ce parallèle. Le néo-conservatisme . . .

M. McGrath: Monsieur le président, j'hésite à interrompre le député, parce que les problèmes de la déviation de Garrison m'intéressent fortement, ainsi que les effets qu'ils vont avoir sur les très importantes pêcheries manitobaines. Mais j'estime que le député s'écarte du sujet quand il se lance dans une tirade sur le néo-conservatisme.

Le président: Je ne peux vraiment pas faire le gendarme et bondir à chaque remarque. Mais—et cela n'est pas vraiment lié à la remarque du ministre—je crains que le député parle d'environnement plus que de toute autre chose. J'ai parcouru les annexes pour voir s'il y était question du ministère de l'Environnement, mais je n'ai rien trouvé.

Même si le député a commencé à l'Annexe A hier soir, j'espère que ses observations porteront d'une façon quelconque sur l'Annexe D ou l'un de ses postes.

M. Sargeant: Monsieur le président, je quitte donc ce sujet pour le moment, puisqu'il énerve l'autre côté.

M. McGrath: Contentez-vous de la pêche.

M. Sargeant: Je vais donc changer de sujet immédiatement pour parler de quelques questions qui préoccupent les pêcheurs intérieurs, qui risquent fort d'avoir à souffrir de ce vilain néo-conservatisme. La première a été examinée assez longuement hier soir par le député de Grand Falls-White Bay-Labrador, qui parlait de la pêche maritime. Je vais l'envisager du point de vue du Manitoba. Je parle en particulier de la subvention de 35 p. 100 pour les bateaux de pêche. Comme le disait hier soir le député de Grand Falls-White Bay-Labrador, cette subvention est suspendue et, depuis plusieurs mois, aucun pêcheur du Canada ne l'a touchée.

Au Manitoba, il en résulte actuellement un problème assez grave. Il y a quelque 90 pêcheurs qui ont demandé au ministère la subvention. Le montant total réclamé au titre de cette année se situe aux alentours de \$140,000 à \$150,000. Jusqu'ici, \$20,000 seulement ont été versés au Manitoba. L'an dernier, le montant avait été de \$280,000, et l'année précédente de \$180,000. Le Manitoba trinque cette année, et le problème y est encore aggravé par le refus de la Manitoba Credit Corporation de prêter aux pêcheurs qui ne font pas une mise de 35 p. 100. Les années précédentes, cela n'entraînait pas de difficulté puisqu'il y avait la subvention.